

COMMUNE DE GAMBSHEIM

ARRETE N°T2021/069

PORTANT INTERDICTION TEMPORAIRE DE CIRCULATION

Le Maire,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L. 2213-1 à L. 2213-6,
VU le Code de la Route et notamment les articles R. 36, R. 37-1 et R. 225,
VU le Code Pénal et notamment son article R. 26-15,
VU l'avis favorable de la Collectivité Européenne d'Alsace, Unité Territoriale de Haguenau, en date du 19 août 2021,
VU l'avis favorable de M. le Préfet du Bas-Rhin n° 171/2021 en date du 15 septembre 2021,

CONSIDERANT qu'à l'occasion de l'opération « Videz vos greniers – Marchés aux puces » organisée par l'Association "Les Joyeux Lurons de Gamsheim" le dimanche 19 septembre 2021, il y a lieu de prendre des mesures de restriction de la circulation et du stationnement de tous véhicules,

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation de tous véhicules sera interdite :

- route Nationale (RD468) depuis le carrefour giratoire avec les routes du Rhin et de Weyersheim jusqu'à la rue de la Mairie
- rue du Soleil
- rue du Maréchal Leclerc (entre la route Nationale et la rue de la Gare)
- rue de l'Ecole
- rue de la Gare
- rue des Vergers

le dimanche 19 septembre 2021 de 5h00 à 22h00.

Le stationnement sera interdit et qualifié de gênant dans ces limites sauf en ce qui concerne les exposants.

ARTICLE 2 : La circulation sera déviée par la rue de la Mairie et la route du Rhin.

ARTICLE 3 : Les dispositions de l'article 1^{er} ci-dessus ne sont pas opposables aux véhicules des services d'incendie et de secours en cas d'intervention.

ARTICLE 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Fluviale de Gamsheim,
- Monsieur le Président de la Collectivité Européenne d'Alsace – D.A.E. – S.R.D. et bureau des transports,
- Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin,
- Monsieur le Chef de l'Unité Territoriale d'Incendie et de Secours de Gamsheim,
- Monsieur le Président des "Joyeux Lurons de Gamsheim".

Fait à Gamsheim, le 15 septembre 2021

Le Maire



Hubert HOFFMANN